



Bruxelles, le 17 juillet 2023
(OR. en)

11827/23

AGRI 407
AGRIFIN 86
AGRIORG 86

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Situation du marché, en particulier à la suite de l'invasion de l'Ukraine - <i>Informations communiquées par la Commission et par les États membres</i> - <i>Échange de vues</i>

En vue de la session que le Conseil "Agriculture et pêche" tiendra le 25 juillet 2023, les délégations trouveront en annexe un document de la présidence sur la question visée en objet, y compris les questions destinées à encadrer le débat ministériel.

Situation du marché, en particulier à la suite de l'invasion de l'Ukraine

À la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022, la nécessité de renforcer les connaissances concernant la disponibilité des matières premières de base essentielles pour la sécurité alimentaire dans l'Union européenne est devenue une évidence. L'objectif est de promouvoir la transparence dans le marché intérieur et d'évaluer les mesures et actions appropriées à mettre en œuvre en cas de perturbations éventuelles des circuits commerciaux de ces matières premières.

En ce qui concerne la situation internationale, le Conseil international des céréales (CIC) a réduit la production céréalière mondiale prévue pour la saison 2023/24 de 2 millions de tonnes dans son rapport de juin, la ramenant à 2 292 millions de tonnes. Cette diminution de la production mondiale est due aux conditions météorologiques excessivement sèches et largement répandues enregistrées récemment, qui ont eu une incidence négative sur les rendements mondiaux.

Malgré ces difficultés, la production céréalière cumulée prévue ne devrait être que légèrement inférieure au record enregistré il y a deux ans, lorsqu'elle atteignait 2 295 millions de tonnes. Il reste que la consommation prévue devrait dépasser la production, entraînant une diminution de 2,5 % des stocks de fin de saison par rapport à la saison précédente.

Cette situation de réduction des stocks, conjuguée à l'incertitude quant au renouvellement de l'accord sur le corridor céréalier de la mer Noire, signifie que la volatilité restera la condition prédominante sur les marchés mondiaux des céréales de base.

Par ailleurs, afin de disposer d'outils susceptibles de contribuer à atténuer la volatilité et à mieux faire connaître la situation des stocks au niveau de l'UE, le règlement d'exécution (UE) 2022/791 de la Commission a été adopté le 19 mai 2022. Ce règlement modifie le règlement d'exécution (UE) 2017/1185 en ce qui concerne la notification des niveaux des stocks de céréales, de graines oléagineuses et de riz. Il introduit l'obligation de communiquer ces informations du secteur agricole à la Commission européenne, à compter du mois de juillet 2022.

À la suite de la mise en place de ce nouveau cadre de suivi des stocks, le système fait l'objet d'un suivi lors des réunions du groupe d'experts sur les marchés agricoles, et la Commission rend régulièrement compte de l'évolution des informations communiquées par les États membres.

Un an après la mise en œuvre du suivi mensuel des stocks, il est utile d'en évaluer l'efficacité et l'utilité.

Compte tenu de ce contexte et du début de la campagne de commercialisation de nombreux produits agricoles essentiels, et afin de favoriser des discussions constructives au sein du Conseil, les questions suivantes sont proposées:

- 1. Compte tenu du fait que la campagne des céréales et des oléagineux a débuté le 1^{er} juillet, comment les États membres perçoivent-ils la situation du marché sur la base de leurs estimations de récolte pour 2023 et du contexte géopolitique? Quels sont les défis à moyen et long terme anticipés par les États membres?*
- 2. Quelles est l'expérience et quelles sont les attentes des États membres en ce qui concerne la contribution du nouveau système de suivi des stocks à l'amélioration de la transparence du marché? Quels autres outils estimez-vous appropriés pour mieux comprendre le marché, en particulier en ce qui concerne l'anticipation des situations de crise potentielles?*
